

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 1^{er} février 2019 à 19h30 heures
Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 13 Absences : 3

Procuration : 1

Date de convocation : 25/01/2019

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : MM. Jerry MONNOT, Jean-Louis STANTINA, Adjoints,
MME Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND,
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Thierry LUPFER, Dominique
RICHARD, Pascal WIEDEMANN
Absentes excusées : MME Stella STOECKEL et Nathalie VERRIER
Mme Delphine WININGER-WOEHL donne pouvoir à M. Daniel DIETMANN

Assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Mireille LINDER, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Regroupement pédagogique : Rentrée 2019
3. Validation du choix de l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offre pour l'enfouissement des réseaux secs Télécom
4. Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les Conseillers et explique l'urgence de cette réunion, afin de délibérer au sujet d'un regroupement pédagogique, avant la réunion du lundi 4 février du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) de l'Inspection d'Académie.

En préambule, il fait part de la réunion de la CCSAL, dans laquelle il est intervenu pour défendre les Administrés, suite au courrier reçu avec la facture du 2^{ème} semestre 2017 de la taxe d'assainissement, qui annonce les tarifs 2018 décidés par la CCSAL, sans évoquer la Commission assainissement et le courrier de M. le Préfet au sujet du dossier de mise en place d'un tarif différencié.

M. le Maire ne lâchera rien et considère qu'il y a un manque de communication.

1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

2. Regroupement pédagogique : Rentrée 2019

- Préviation des effectifs et rentrée scolaire 2019/2020

Le RPI devrait compter 52 élèves

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
8	7	9	9	6	6	5	2
24 élèves			28 élèves				

La CTSD du 4 février 2019 précisera la fermeture de la deuxième classe en élémentaire dans notre RPI. Par conséquent, Madame FRIEH devrait participer au mouvement des enseignants et serait affectée dans une autre école. Notre RPI ne compterait alors plus que deux classes à multi-niveaux (triple niveau en maternelle et quintuple niveau en élémentaire en tenant compte des informations actuelles).

Lors de cette même CTSD, un Projet de regroupement élargi entre le RPI Manspach/Altenach avec le RPI Fulleren/Strueth/Mertzen/Saint-Ulrich à la rentrée 2019 pourrait être mentionné.

Il permettrait une meilleure répartition des élèves et éviterait dans la mesure du possible les classes avec des niveaux multiples.

Simulation Regroupement Rentrée 2019

RPI Manspach-Altenach avec RPI Strueth-Fulleren-Saint Ulrich-Mertzen

Effectifs :

	Maternelle				Elémentaire					Total élémentaire	Total primaire
	PS	MS	GS	Total maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2		
RPI M-A	8	7	9	24	9	6	6	5	2	28	52
RPI S-F- StU-M	8	8	11	27	13	15	10	14	11	63	90
Total	16	15	20	51	22	21	16	19	13	91	142
	51 élèves				91 élèves						
	142 élèves										

Répartition :

Maternelle : 2 propositions		Elémentaire
1 classe à Strueth PS/MS/GS 27 élèves (8+8+11)	Répartition privilégiée :	2 classes à Fulleren CP : 22 élèves CE1 : 21 élèves
1 classe à Altenach PS/MS/GS 24 élèves (8+7+9)	1 classe à Strueth PS/GS 28 élèves (8+20)	2 classes à Manspach CE2/CM1 : 24 élèves (16 + 8) CM1/CM2 : 24 élèves (11 + 13)
	1 classe à Altenach PS/MS 23 élèves (8+15)	

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du mercredi 6 février devrait entériner les décisions de la CTSD. M. le Maire précise qu'une réunion sera organisée par Madame l'Inspectrice à la suite de le CDEN et que toutes les parties prenantes seront invitées. Les parents d'élèves seront tenus informés de l'évolution de la situation.

Délibération : 1/2019

Objet : Projet de RPI élargi entre les RPI de Fulleren-Mertzen-St-Ulrich-Strueth et Manspach-Altenach

Suite à l'entrevue avec Madame BERGER, IEN d'Altkirch, Madame GANZITTI IEN d'Illfurth et avec les six maires des communes concernées, Monsieur le Maire expose à Mesdames et Messieurs les Conseillers le projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal Elargi.

Le regroupement des deux RPI permettra une répartition des élèves par niveaux sur six classes avec des cours simples ou doubles.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- 1) Emet un avis favorable au projet de RPI élargi entre les RPI de Fulleren-Mertzen-St-Ulrich-Strueth et Manspach-Altenach.
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce y relative.

3. Validation du choix de l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offre pour l'enfouissement des réseaux secs Télécom

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Commission d'appel d'offre s'est réunie le mardi 29 janvier 2019 à 19h30 en présence de :

- Mme Estelle BUCHMANN, MM. Daniel DIETMANN, MONNOT Jerry, FLURY Jean-Marie, GENTZBITTEL Sébastien

M. LEBEL, LMS Ingénierie, maître d'œuvre, a produit son rapport d'analyse des offres.

Lot unique : Mise en souterrain des réseaux secs

Marché en groupement de commandes (part Mairie/part Enedis)

Nombre de plis réceptionnés : 5

Rappel estimation du Maître d'œuvre :

TRANCHE FERME MAIRIE	174 529.00 €
TRANCHE FERME ENEDIS	232 071.00 €
TOTAL € HT	<u>406 600.00 €</u>

L'entreprise attributaire est : RESEAUX ET LUMIERE D'ALSACE pour un montant de :

MARCHE DE BASE – PART MAIRIE 128 225.00 €

MARCHE DE BASE – PART ENEDIS 175 090.00 €

TOTAL € HT 303 315.00 €

Coût estimatif restant à la charge de la commune de 395 729,00 € H.T.

Reste à charge après ouverture des plis = 270 279 € H.T détaillé ainsi :

Travaux enedis -40% subvention	105 054.00 €
Travaux télécom et éclairage	128 225.00 €
Cablage orange	18 000.00 €
Frais de géomètre	7 000.00 €
Frais bureau d'étude	12 000.00 €

4. Divers

- **Terrain rue des vergers** : Le Conseil municipal donne toute latitude à M. le Maire pour poursuivre les démarches de vente des terrains communaux.
- **Débat national** : M. le Maire organise un débat à MANSPACH, mercredi 27 février 2019 à partir de 20h00 à la salle des fêtes de Manspach.

OBJET :

« En 50 ans l'homme a changé le climat, présentement c'est le climat qui va changer les hommes vers des gouvernances d'adaptabilité et de résilience. Impact sur les services – Réactivité démocratique locale – Avenir de nos ressources – eau – agriculture – transition énergétique/mobilités alternatives – circuits courts »

M. le Maire propose de réunir les Conseillers qui le souhaitent la semaine qui précède, pour échanger sur l'organisation de ce débat.

Le cahier des doléances est toujours à la disponibilité de chacun à la mairie pendant les heures d'ouverture.

- **Journée citoyenne**

A la demande de M. le Maire, M. STANTINA s'est rendu à une demi-journée d'information le 26 janvier, organisée par l'AMHR, concernant l'organisation d'une journée citoyenne, la date officielle étant le 25 mai 2019.

Le Conseil municipal débat sur le sujet et liste les travaux susceptibles d'être réalisés.

Pose des bancs-repeindre le préau de l'école-crêpir la chapelle-réparer les planches du pont de la Rigole près du cimetière.

M. le Maire parle de l'île de la Largue qui est une zone appartenant au CSA et qui pourrait être dotée d'un chemin fléché.


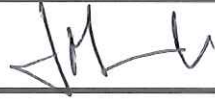




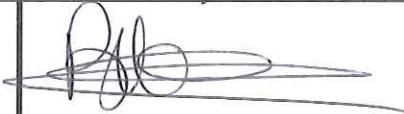
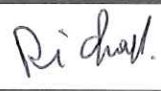
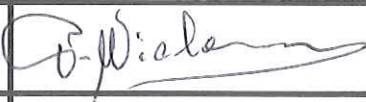
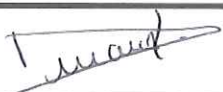
M. STANTINA pense que si les chantiers sont définis, la mise en place de cette journée citoyenne est concevable.

M. le Maire demande aux Conseillers d'y réfléchir.

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 20H15.

Table des délibérations

Délibération : 1/2019 : Projet de RPI élargi entre les RPI de Fulleren-Mertzen-St-Ulrich-Strueth et Manspach-Altenach

Nom Prénoms	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Procuration à	Signature
M. DIETMANN Daniel	X			
M. MONNOT Jerry	X			
M. STANTINA Jean-Louis	X			
Mme WININGER- WOEHL Delphine		X	M. Daniel DIETMANN	
Mme VERRIER Nathalie		X		
M. FLURY Jean-Marie	X			
M. LUPFER Thierry	X			
Mme BUCHMANN ORTSCHITT Estelle	X			
M. RICHARD Dominique	X			
M. WIEDEMANN Pascal	X			
Mme STOECKEL Stella		X		
Mme DURAND Nathalie	X			
M. GENTZBITTEL Sébastien	X			